qui ont combattu ensemble durant la Grande Guerre.

» C'est un des plus illustres hommes de guerre qui aient jamais existé. Il vivra dans l'histoire aux côtés des grands conquérants : César, Alexandre, Napoléon. Mais ce fut un libérateur. L'effort prodigieux par lequel il fit tomber pan par pan, en 1918, les lignes continues de défense minutieusement construites par l'ennemi, fera l'admiration de toutes les époques. Il fut vraiment le génial forgeron dont les coups succédaient aux coups avec une précision, une vigueur, une rapidité irrésistible.

Sa qualité maîtresse était la volonté, une volonté qui devenait comme farouche dans l'action et qui se communiquait par une sorte de magnétisme à tous ceux qui l'approchaient et qui devaient exécuter ses décisions.

Sa parole brève, imagée, réduite à l'essentiel, négligeait les développements, les indications de détail. Mais pour ceux qui savaient la comprendre, quelles impérieuses directives! Lors d'un des derniers entretiens qu'il voulut bien avoir avec moi, j'évoquai quelques phases de son passé: la Marne, l'Yser, les sanglants assauts d'Artois, la Somme, l'Italie.

« Des fautes, j'en ai commises, disait-il, comme se parlant à lui-même, les yeux perdus dans une méditation intérieure. Mais si je ne les avais pas commises je n'aurais pas pu faire ce que j'ai fait en 1918. »

Le plus bel hommage qui puisse être rendu à un Français, c'est l'admiration et le dévouement de tous ceux qu'il a commandés. Cet hommage, les armées de tous les pays qui ont lutté aux côtés de la France le lui ont déjà rendu sur les champs de bataille et le lui rendront demain, autour de son cercueil. »

LA FOULE DEVANT LA MAISON MORTUAIRE

Paris, 20 mars. — Dès que la nouvelle du décès du maréchal Foch a été connue par la population parisienne, grâce aux éditions spéciales des journaux, ce fut un défilé ininterrompu dans la rue de Grenelle, devant l'immeuble occupé par le maréchal Foch. Un service d'ordre a été placé devant la porte d'entrée, sous la direction du commissaire de police du quartier. Le service d'ordre s'est vu obliger de faire circuler les nombreux passants qui stationnaient de chaque côté de la rue.

DES OBSÈQUES NATIONALES SERONT FAITES A L'ILLUSTRE SOLDAT

Les membres du Gouvernement se sont réunis en Conseil de Cabinet au Palais Bourbon à l'issue de la séance de la Chambre. Ils ont décidé que des obsèques nationales seraient faites au maréchal Foch.

Le Gouvernement déposera à cet effet un projet de loi portant ouverture d'un crédit spécial.

La date de ces obsèques n'est pas encore fixée. Il est vraisemblable qu'elles n'auront pas lieu avant samedi ou dimanche pour permettre aux délégations attendues de l'étranger d'y assister.

Depuis la fondation de la IIIe République, il n'y a eu d'obsèques nationales que pour Gambetta, Victor Hugo, Pasteur, Carnot et Félix Faure.

UNE MAGNIFIQUE CARRIÈRE MILITAIRE

Le maréchal Foch était né à Tarbes, le 2 octobre 1851. Son père, qui avait été avoué à Lourdes et à Argelès, était alors secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées. Ferdinand Foch fit ses études dans sa ville natale, puis à Saint-Etienne et à Metz, chez les Pères Jésuites.

La guerre de 1870 éclate. Il s'engage, le 21 janvier 1871, au 4e régiment d'infanterie, pour la durée de la guerre. La guerre terminée, il s'en va finir ses études à Nancy.

Entré à l'école d'application de Fontainebleau, il passe ensuite par l'école de cavalerie de Saumur, puis par l'école de guerre où il reviendra, en 1895, comme professeur adjoint de tactique générale, avant d'être nommé professeur titulaire. Ses leçons formeront deux volumes : « Les principes de la guerre » et « La conduite de la guerre ».

Nommé général de brigade le 20 juin 1907, il commande l'École supérieure de Guerre, le 8 octobre 1908. Nommé général de division, le 21 septembre 1911, il prend, le 17 décembre 1912, le commandement du 8e corps d'armée, puis le 11 août 1913, celui du 20e corps d'armée.

Il conduit ce dernier corps à la guerre d'une manière si brillante que le généralissime Joffre l'appelle, le 28 août 1914, au Grand Quartier général et lui confie le commandement de la 9e armée.

Le 4 octobre 1914, il devient adjoint au général commandant en chef et le 16 janvier 1915, il prend le commandement du groupe d'armées du Nord; comme commandant des armées du Nord, il dirige, en 1915, les combats sur l'Yser et en 1916, l'offensive sur la Somme. Entre temps, son fils, l'aspirant Germain Foch et son gendre, le capitaine Bécourt tomberont au champ d'honneur.

Le 22 décembre 1916, le général Foch devenait commandant en chef des armées du Nord et du Nord-Est et le 15 mai 1917, chef d'état-major général de l'Armée.

Enfin, en Avril 1918, il prenait le commandement en chef des armées alliées en France. Il livrait et gagnait la seconde bataille de la Marne.

Le 6 août 1918, le général Foch était nommé maréchal de France; le 11 novembre il dictait aux plénipotentiaires allemands les conditions d'armistice des alliés.

Ces dates de la vie du maréchal jalonnent l'histoire de la guerre; elles attestent le rôle primordial qu'il y a joué. Les événements avaient donné raison à la doctrine exposée par lui, à l'École de Guerre. Aussi l'appela-t-on à collaborer à l'œuvre de paix, en lui demandant de présider le Comité de Versailles. Le maréchal Foch avait été fait le 8 octobre 1915, Grand Croix de la Légion d'Honneur avec la citation suivante :

A montré en toutes circonstances, depuis le début de la campagne, dans la défensive comme dans l'offensive, des aptitudes manœuvrières hors de pair. Grâce à l'autorité indiscutée et à la parfaite habileté de ses avis, a contribué, pour une grande part, à la parfaite coordination des efforts des armées alliées et a ainsi rendu les plus éminents services au pays.

Le 21 décembre 1916, le maréchal Foch recevait la médaille militaire avec la belle citation suivante :

Tacticien hors ligne et chef accompli, a rendu au pays les plus éminents services, aussi bien comme commandant de troupes de couverture devant Nancy, que comme chef d'armée, pendant la bataille de la Marne. A réussi par sa ténacité inflexible, son énergie indomptable et ses remarquables aptitudes manœuvrières, à mettre en échec les plans de l'adversaire et à briser ses efforts sur l'Yser. A depuis assuré, par l'heureuse direction qu'il a su leur imprimer, le succès des opérations qu'il a conduites comme commandant de groupe d'armées.

Tous les pays amis et alliés ont su reconnaître ses hauts mérites, en lui accordant leurs plus belles distinctions. Après avoir été nommé maréchal de France, il avait été fait Field-marshall de l'armée britannique. Tous les corps de l'Etat, interprètes des sentiments du pays s'efforcèrent de lui témoigner leur reconnaissance.

En 1918, l'Académie des Sciences l'appelait à remplacer M. Labbé et l'Académie Française l'élisait la même année à la place vacante par la mort du marquis de Vogüé. Il y fut reçu le 5 février 1920, par M. Poincaré qui, dans le discours qu'il prononça en réponse à celui du maréchal Foch, lui adressa ces paroles qu'on ne saurait que répéter à l'instant qu'il vient de mourir :

Soldat respecté non seulement par toutes les nations de l'Entente et par tous les jeunes Etats européens, mais par nos ennemis d'hier, vous et vos armées vous avez sauvé notre vieille civilisation latine, notre langue, nos chefs-d'œuvre, notre passé et notre avenir.

Le maréchal Foch avait épousé Mlle Bienvenue, sœur d'un avocat du barreau de Saint-Brieuc.

LES DÉCORATIONS DU MARÉCHAL

Le maréchal Foch était titulaire des décorations étrangères suivantes: Angleterre: grand'croix de l'Ordre du Bain, Ordre du Mérite; Belgique: grand'croix de l'Ordre de Léopold, Médaille militaire, médaille de l'Yser; Italie: chevalier grand'croix de l'Ordre de Savoie, médaille de la valeur militaire (argent), croix du mérite de guerre; Japon: grand cordon de l'Ordre suprême de Paulownia du Japon, grand'croix de l'Ordre du Soleil Levant; Etats-Unis: Distinguished service medal; Roumanie: grand'croix de l'Ordre de Carol Ier, croix de Michel le Brave; Serbie: grand'croix de l'Aigle Blanc; Tchécoslovaquie: grand'croix de l'Ordre du Lion Blanc, Croix de guerre; Pologne: grand'croix de l'Ordre Virtuti militari, grand'croix de l'Ordre de l'Aigle Blanc, croix pour la vaillance; Grèce: grand'croix de l'Ordre du Sauveur; Espagne: collier de l'Ordre de Charles III; Portugal: grand'croix de la Tour de l'Epée.

L'ÉMOTION DANS LA RÉGION

Aussitôt que nous avons reçu la douloureuse nouvelle, nous avons tenu à en informer la population en l'affichant à nos vitrines de la Grande-Rue à Roubaix et de la rue Carnot à Tourcoing.

Les passants, nombreux à cette heure de la journée — il était 18 h. 15, — qui s'arrêtaient en face de nos vitrines étaient consternés. Ils savaient le maréchal très gravement malade, mais tout en la redoutant, ils ne croyaient pas que sa mort put arriver si soudainement.

Ayant appris par nos soins, la mort de l'illustre vainqueur de la Grande Guerre, M. le commandant Robyn, directeur de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, a adressé à Mme la maréchale Foch, le télégramme suivant:

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens vous adresse l'hommage de sa profonde et respectueuse sympathie. Les anciens soldats, avec la nation tout entière pleurent le grand chef disparu — **Commandant Robyn.**

D'autre part, la Fédération des Combattants de Tourcoing et ses cantons, avertie de la même manière, a envoyé le télégramme suivant:

Profondément attristée par la mort de notre grand chef, la Fédération des Combattants de Tourcoing et ses cantons adresse à Mme la maréchale Foch ses respectueuses et [illegible] condoléances. — **Pierre Tiberghien.**

A BRUXELLES

La nouvelle de la mort du maréchal Foch est parvenue à Bruxelles vers 19 heures. Elle a produit dans tous les milieux une véritable consternation.

Le vainqueur de l'Allemagne jouissait à Bruxelles de la considération la plus haute; on le vénérait et on l'aimait pour sa droiture et ses hauts faits d'armes.

L'IMPRESSION DE QUELQUES PERSONNALITÉS ÉTRANGÈRES

M. WILLIAM TYRRELL AMBASSADEUR D'ANGLETERRE

Paris, 20 mars. — Aussitôt que Sir William Tyrrell, ambassadeur d'Angleterre, a eu connaissance de la mort du maréchal Foch, il a envoyé la lettre suivante à Mme la maréchale:

[illegible] de mon gouvernement, je me permets de vous adresser la sympathie la plus profonde et la plus sincère qu'il soit possible de ressentir au moment de la perte irréparable que vous venez de souffrir. Dans mon pays qui n'a pas eu le privilège de le compter parmi ses fils, le maréchal Foch sera pleuré comme un héros national.

L'HOMMAGE DU MARÉCHAL PERSHING

Le maréchal Pershing, actuellement à Paris, a fait à un représentant de l'Associated Press les déclarations suivantes:

La mort du maréchal Foch remplit tous nos cœurs de tristesse. Il sera honoré non seulement par la nation française, mais par tous les peuples dont les armées ont combattu sous son commandement, dans la Grande Guerre. Comme ami et comme camarade, sa mort m'apporte un sentiment profond de perte personnelle.

Le général Pershing a rappelé qu'à propos du commandement des armées alliées, au moment de la crise la plus grave, le maréchal Foch établit l'unité de leurs efforts et inspira, aux chefs alliés, une confiance renouvelée. Bien que les forces alliées fussent à leur niveau le plus bas, la croissance rapide de l'armée américaine amena rapidement la supériorité numérique nécessaire pour enrayer le mouvement de recul et assurer la victoire finale.

Pour terminer, le général Pershing a déclaré que grâce à unel large conception de sa tache, le maréchal Foch a coordonné brillamment les opérations sur le front occidental, en laissant à chaque généralissime, la direction de sa propre armée. Le maréchal était superbe dans l'épanouissement de sa force morale et dans sa grandeur d'âme. Ses qualités essentielles étaient peut-être son calme et sa confiance en face de l'adversité. Sa grandeur est devenue maintenant l'héritage de l'humanité.

LES VENTES PUBLIQUES DE LAINES

A LONDRES

Londres, 19 mars 1929. — Mérinos irréguliers. Croisés très animés. Cours inchangés.

A TOURCOING

Les ventes publiques de laines se sont terminées hier aux magasins généraux de Tourcoing, par le ministère de MM. les courtiers-jurés Etienne Guéranger, Ferdinand Lapersonne, H. Parent-Grau et Dervaux. L'animation s'est maintenue très grande pendant toute la journée. Le matin, on a offert un catalogue intéressant d'écarts de triage qui fut enlevé à des prix satisfaisants.

L'après-midi, la vente de blouses avait attiré un grand concours d'acheteurs. La presque totalité des lots offerts trouva preneurs à des prix approchant ceux des enchères de janvier dernier.

Les belles qualités Lister et surtout les Schlunberger furent particulièrement disputées.

Les prochaines ventes publiques de Tourcoing auront lieu les 16, 17 et 18 mai.

Assemblée générale de la Fédération de la région du Nord des gérants de débits de tabac

Cette grande assemblée corporative aura lieu aujourd'hui jeudi, à 10 h., salle du Conservatoire, place du Concert, à Lille, sous la présidence de M. L. Caurat, président confédéral.

Un banquet par souscription est organisé pour le même jour, à 14 h., salle des Ambassadeurs, square Dutilleul, à Lille, et placé sous la présidence de M. le Préfet du Nord.

Enfin, un grand bal aura lieu, même salle, à 20 h. 30.

M. Briand demande à la Chambre de voter les projets concernant les missionnaires

Le vote sur la péréquation des pensions. -- La répartition des 500 millions alloués aux fonctionnaires partirait du 1er janvier 1929

Paris, 20 mars. — La Chambre a continué mercredi matin, la discussion du collectif.

Divers chapitres du ministère des Finances sont adoptés.

Au chapitre 78 (rémunération du personnel auxiliaire de l'Administration centrale du ministère des Finances).

LES EMPLOIS RÉSERVÉS AUX MUTILÉS

M. Jean Taurinès, député de la Loire, regrette que chaque ministère n'ait pas pris les décrets qu'il s'était engagé à prendre concernant les emplois réservés aux mutilés pour l'application de l'art. 18.

M. Chéron déclare que tous les efforts ont été faits pour préparer et faire appliquer l'art. 18 à chaque département ministériel.

M. Piquemal, député communiste, souhaiterait que cet article soit appliqué une fois pour toutes, afin de donner satisfaction aux intéressés et que cet article ne revienne pas à chaque discussion des lois de finances.

M. Jean Taurines cite quelques exemples de mutilés encore lésés dans leurs droits et souhaiterait également que ce débat ne se renouvelle pas.

MM. Poincaré et Chéron donnent l'assurance au député de la Loire que toutes les mesures seront prises dans un souci du personnel du ministère des Finances.

Le député communiste s'attire cette réponse du ministre des Finances: « J'ai prouvé toute ma vie que j'avais le souci des humbles. Les œuvres sociales de mon département sont parmi les plus belles. Lorsque vous m'aurez démontré, par des actes et non pas des paroles, que vous en avez fait autant, alors vous aurez le droit de critiquer. »

LES MAJORATIONS DE TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

M. Chéron ajoute que le Gouvernement se préoccupe de la répartition rapide des 500 millions alloués aux fonctionnaires. Les majorations partiront du 1er janvier 1929.

M. Vincent-Auriol réclame le contrôle du gouvernement sur la Caisse autonome d'amortissement. **M. Poincaré** répond que la Caisse étant autonome, l'Etat ne peut s'ingérer dans sa gestion. Cependant, si des abus sont signalés, le Parlement pourra interpeller le Gouvernement.

Sur le chapitre 191, **M. Taurines**, appuyé par **M. Ernest Laffont**, parle en faveur du personnel des contributions indirectes; **M. Chéron** déclare que le projet de loi nécessaire a déjà reçu l'approbation du Gouvernement. Les derniers chapitres des Finances sont adoptés, ainsi que ceux de la Justice, des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Sur ces derniers chapitres, **M. Duoin** remercie le Gouvernement d'avoir accordé une subvention de 1.400.000 fr. aux communes pour les pompiers et le matériel d'incendie.

LA PÉRÉQUATION DES PENSIONS

La discussion du collectif est interrompue. On [illegible] projet spécial concernant la péréquation des pensions à la date du 1er août 1929.

M. Lenquière développe [illegible] la disjonction d'un amendement en faveur des fonctionnaires de l'Afrique du Nord. Cette disjonction est prononcée. **M. Chéron** promet à M. Taurines que les retraités les plus vieux bénéficieront les premiers de la péréquation. L'ensemble du projet est adopté à main levée. Séance levée à 11 h.45.

Paris, 20 mars. — La séance est ouverte à 15 h. 05 sous la présidence de M. P. Flandin.

LES CONGRÉGATIONS MISSIONNAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets de loi relatifs à l'autorisation des congrégations missionnaires.

M. Frot (socialiste) engage avec MM. Briand et Poincaré, une longue controverse, à propos des conversations qui ont eu lieu entre le Gouvernement français et le Vatican; il y a eu un marché, dit-il.

M. Briand [illegible] cette expression. La vérité, c'est que chaque fois que l'intérêt français me poussera à engager une conversation avec le Vatican, j'engage cette conversation. (Applaudissements.)

M. Frot. — Ne pourriez-vous pas en échange demander au Vatican d'intervenir auprès des prêtres d'Alsace pour modifier leur attitude. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Briand. — L'évêque de Strasbourg est intervenu. Il est entré en conflit avec la partie du clergé dont parlait M. Frot. Le Saint-Siège est intervenu publiquement, pour approuver l'attitude de l'évêque de Strasbourg contre cette partie du clergé. (Applaudissements à droite, au centre; bruit à l'extrême gauche).

M. Berthod ne conteste pas les services rendus à l'étranger par les missions, mais il distingue entre leur action dans les colonies et à l'étranger. Dans les colonies, c'est la France qui doit prendre la responsabilité de l'enseignement qui est un service public.

M. l'abbé Desgranges. — Vous voulez supprimer la concurrence.

M. HERRIOT INTERVIENT

M. Edouard Herriot monte à la tribune.

M. Herriot. — Je voudrais tenter de résumer ce que nous acceptons, ce que nous refusons des projets que nous sommes appelés à discuter. L'heure est venue où l'on peut discuter ces projets, sans violence, en abandonnant un vocabulaire périmé, de part et d'autre, bien entendu.

L'ancien président du Conseil tient à dire que les libres penseurs peuvent rendre hommage à l'œuvre des missionnaires à l'étranger, d'abord, parce que en ma qualité de vieux radical, il me plait d'apprécier chez un grand nombre de missionnaires, des qualités précieuses de progrès moral et social, un esprit de sacrifice, un goût pour la pauvreté librement acceptée, un courage magnifique pour aller dans les bourgades les plus éloignées, sans demander, comme des marchands, le concours de l'épée. (Applaudissements sur tous les bancs). Cet éloge s'adresse en particulier, aux Pères Blancs, éloge que nous répéterons l'année prochaine pour le centenaire de l'Algérie. (Applaudissements).Cet éloge s'adresse également aux Sœurs des Apôtres. Ce désintéressement, ce courage qui vont jusqu'à l'imprudence, sont d'autant plus précieux, dans notre société égoïste.

M. Herriot. — Je dis, au nom de mes amis, que si on nous avait laissé le temps d'étudier ces textes, ce que nous disons à la tribune, nous l'aurions dit dans les commission. Mais nous avons l'impression que ce projet menace indirectement les lois laïques et en particulier la loi de 1904. J'ai personnellement l'impression que nous allons vers le rétablissement de l'enseignement congréganiste. Ce n'est, en aucune façon, ce que veut le président du Conseil et je ne discute pas sa parole; mais il y a, à droite, des hommes loyaux qui reconnaissent qu'ils poursuivent l'abrogation des lois de 1901-1904. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Herriot conclut en affirmant que ses amis ne songent qu'à servir les intérêts de la France, mais à aucun moment son parti n'acceptera de laisser mettre en cause le statut de la République (Applaudissements prolongés à gauche et à l'extrême gauche).

UN ÉLOQUENT APPEL DE M. BRIAND EN FAVEUR DES MISSIONNAIRES

M. Briand monte à la tribune et déclare: S'il y a eu une faute commise, en présentant la question des congrégations devant la Chambre, il ne faut plus chercher le coupable, il est à la tribune.

Le ministre des Affaires étrangères dit qu'il a été ému par le cri d'alarme poussé par des hommes distingués, des grands voyageurs, d'admirables savants qui ont cru s'apercevoir que l'action des missions n'était pas inutile à l'influence et aux intérêts français. Il déclare qu'il a été impressionné par les agents français postés à tous les coins du monde, signalant l'urgence du problème.

Il est extrêmement important, dit **M. Briand**, que la langue française continue à être parlée, partout, dans le monde. Si j'ai été poussé à l'élaboration de ces projets, ce n'est pas par un fléchissement de mes convictions laïques, mais c'est parce que j'ai senti tout le danger de cette situation. (Applaudissements).

Personne, dit-il, ne conteste l'intérêt pour la France de maintenir les missions françaises. Tous les grands républicains, Gambetta, Goblet, Delcassé, tous ceux qui ont eu en charge l'intérêt français, ont pensé, avec Waldeck-Rousseau, que la République devait soutenir ses missions. (Applaudissements).

Il s'agit de dire, aujourd'hui, si vous accordez aux missions qui la demandent, l'autorisation prévue par la loi de 1904. MM. Waldeck-Rousseau et Combes n'ont pas interprété la loi de 1904 dans un esprit différent. Ils ont eu une doctrine très nette en faveur des autorisations promises. Il n'est pas possible de ne voir la loi de 1904 que par ses parties négatives. J'ai été collaborateur de Combes. Je connaissais son esprit; je connaissais la loi de 1904 que j'ai contribué à faire voter. Jamais Combes n'a exclu l'idée des autorisations, bien au contraire et la preuve c'est que c'est lui-même qui l'a proposée.

M. Briand, dans un mouvement d'éloquence émue qui déchaîne un grand courant d'enthousiasme sur les bancs de la majorité, déclare qu'un ministre des Affaires étrangères français qui a vu ça, ne peut pas admettre qu'une vieille fondation séculaire française disparaisse. Il ne peut pas accepter de voir abaisser le pavillon français. Il ne pense qu'à l'intérêt national.

M. Poincaré, M. Chéron et tous les ministres serrent chaleureusement la main du ministre des Affaires étrangères.

La suite du débat est renvoyée à demain.

M. Poincaré annonce la mort du maréchal Foch

Dès que le silence s'établit, M. Poincaré se lève à son banc.

« J'ai, dit-il, Messieurs, la profonde douleur d'annoncer, à la Chambre, la mort du maréchal Foch. »

Tousles députés se lèvent, à l'exception des députés communistes et d'une minorité de socialistes.

M. Poincaré, très ému, se borne à ajouter: **« Le maréchal Foch n'était pas seulement un grand soldat, ce fut un grand citoyen. Je ne doute pas que la Chambre ne s'associe dès maintenant au deuil national. »**

Toute la Chambre applaudit, puis M. P.-E. Flandin, président, s'exprime ainsi:

Tenter l'éloge du maréchal Foch serait amoindrir l'éclat que sa mémoire gardera dans le cœur de tous les Français reconnaissants. Je suis sûr d'être l'interprète de la représentation nationale, en lui adressant un suprême hommage et en envoyant à sa famille nos condoléances émues.

Tous les députés et le nombreux public font une nouvelle manifestation émouvante à la mémoire du maréchal.

La séance est levée à 19 h. 30. Séance demain matin, pour la suite du collectif. Demain après-midi, suite des projets sur les congrégations.

LES CONFÉRENCES DE L'« UNIVERSITÉ DES ANNALES » A ROUBAIX

Talleyrand

PAR

M. DE SAINT-AULAIRE

Une grande révision se fait de notre histoire. Plus d'un siècle s'est passé depuis la grande catastrophe de la Révolution. Les archives livrent leurs secrets. La conscience professionnelle des écrivains a repris le dessus sur les passions des partisans. Grâce à leurs intelligents travaux, les véritables causes des événements nous deviennent plus claires et nous pouvons mieux juger les hommes aux portraits trop absolus desquels sont restitués, d'une part les ombres, d'autre part les lumières.

Avec le grand Fustel, le rénovateur de la saine méthode qui aboutit à cette œuvre, réjouissons-nous en, car « l'histoire mieux connue nous unit ».

Talleyrand, l'homme qui, pendant et après la période révolutionnaire, « servit tous les régimes sans en servir aucun », méritait d'avoir sa place dans cette révision car, jusqu'à ce jour, « sa mauvaise réputation », a dit plaisamment M. de Saint-Aulaire, « était intacte. »

Notre ancien ambassadeur à Londres, Périgourdin comme Talleyrand, écrivain brillant qui considère les événements du monde avec la sagesse d'Ulysse lui-même, était qualifié pour donner une idée aussi impartiale que possible de ce personnage qui a joué plusieurs fois dans notre histoire un rôle capital.

De sa causerie faite dans une langue libre et élégante, soutenue de précieuses réflexions et diaprée de mots qui évoquaient la grande ombre qui en était le sujet, il reste l'idée essentielle que Talleyrand, descendant d'un de ces comtes souverains du Périgord dont l'un demandait à Hugues Capet: « Qui t'a fait roi? » se considéra à peu près, pendant la période anarchique au cours de laquelle il vécut, comme un souverain intérimaire et, en cette qualité, fit et défit les monarques, Napoléon lui-même, qu'il contribua à envoyer à l'île d'Elbe, comme un connétable qui a cessé d'être utile. De fait, il fut le seul homme à qui Napoléon n'en imposa pas et qui en imposa à Napoléon. La politique se juge aux résultats; les événements historiques, a dit le grand Frédéric sont ceux qui ont une postérité. M. de Saint-Aulaire ajoute: une postérité qui tourne bien. A une époque où le mot de paix est devenu comme un fétiche, on doit savoir gré à Talleyrand d'avoir rétabli la paix religieuse en France et la paix européenne par le Traité de Vienne et d'avoir fait l'indépendance de la Belgique, dont les conséquences ont été de nos jours d'un si grand secours.

Ayant montré que l'ancien Evêque, entré sans amour dans l'Eglise en était sorti sans haine, l'éminent orateur a soutenu avec de fortes raisons la sincérité de sa conversion à la fin de sa vie. C'est un peu grâce à lui, a conclu M. de Saint-Aulaire, très longuement applaudi, qu'à un moment difficile il est resté et qu'il y aura toujours: la France.

A. T.

Une grave affaire de fraude de lait dans la région de Lens

Récemment de nombreux prélèvements de lait avaient été opérés chez les détaillants de la région de Lens et Billy-Montigny, par M. Caron, inspecteur principal des fraudes du Pas-de-Calais, et son collègue du Nord, M. Guennon.

L'analyse a démontré que ces échantillons de lait contenaient de 10 à 20 % d'eau.

Plus de 4.000 litres de lait ainsi baptisé, et provenant de la région de Cambrai, auraient été ainsi livrés quotidiennement à la consommation.

Il faut s'attendre à des poursuites judiciaires contre les producteurs ou les intermédiaires coupables.

DERNIÈRE HEURE

LES TRAVAUX DU COMITÉ DES EXPERTS

Paris, 20 mars. — Cet après-midi le Comité des experts a tenu une séance plénière au cours de laquelle il a entendu d'abord lord Revelstock qui a fait un nouvel exposé du projet de la banque des paiements internationaux, projet contenant les dernières suggestions présentées par les différents sous-comités. Le Comité a ensuite fixé son ordre du jour pour les séances plénières à venir.

Le Dr Schacht partant demain matin afin d'assister samedi à une séance du Conseil d'administration de la Reichsbank, il se confirme qu'il n'y aura pas de séance plénière avant lundi prochain, date à laquelle le délégué principal du Reich sera de retour. Il est vraisemblable que les travaux du Comité sont assez avancés pour que le Dr Schacht parte pour Berlin avec les indications suffisantes pour qu'à son retour il puisse présenter au Comité des propositions générales relativement au nombre et au montant des annuités allemandes. C'est pourquoi, contrairement à ce qui s'était passé jusqu'à présent, la séance plénière de lundi sera suivie mardi, mercredi et jeudi d'autres séances plénières qui compteront sans nul doute parmi les plus importantes de la conférence. Ce sont celles où vraisemblablement on discutera véritablement chiffres.

L'INHUMATION DES MARÉCHAUX DE FRANCE AUX INVALIDES

Paris, 20 mars. — La Commission sénatoriale des Finances a pris connaissance d'une lettre par laquelle M. Painlevé, ministre de la Guerre, lui demande d'examiner favorablement le projet de loi voté par la Chambre portant que les maréchaux de France et généraux ayant commandé en chef ou ayant exercé le commandement d'un groupe d'armées ou d'une armée pendant la guerre de 1914, pourront être inhumés à l'Hôtel national des Invalides.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Clémentel, Raoul Péret, Pierre Laval, Peytral, François Saint-Maur, Jenouvrier, Jeanneney, la Commission a décidé à l'unanimité d'admettre le projet de loi pour les maréchaux de France et d'entendre le ministre de la Guerre sur le surplus du projet de loi.

A Strasbourg, un officier tue sa femme, son fils et sa fille et se suicide

Strasbourg, 20 mars. — Ce matin, à 7 heures, l'ordonnance du commandant Grand-Chavin, vétérinaire au 3e hussards, trouva la porte close lorsqu'il vint prendre son service. N'entendant aucun bruit, il regarda à l'aide d'une échelle, par une fenêtre, dans l'appartement et aperçut le commandant Grand-Chavin étendu par terre dans la chambre à coucher. Il alerta la gendarmerie qui, après enquête rapide, constata que l'officier avait tué à coups de revolver, pendant qu'ils étaient endormis, sa femme, sa fillette âgée de 9 ans et son fils âgé de 18 ans, puis s'était suicidé. Près de lui gisait son arme.

La souscription pour les familles ouvrières d'Halluin

Pierre Vanwalleghem, Bousbecque, 10 fr.; Paul Lefaucounier, à Meaux (S.-et-M.), 15 fr.; Louis Charbonnier, à Miserey-Salines (Doubs), 20 fr.; Abbé Villard, curé de St-James, à Montelimar (Drôme), 50 fr.; Lourdelet, à Saumur, 25 fr.; Bourgois, à Nogent-sur-Marne, 50 fr.; Section de Linselles, 20 fr.; Pour venir en aide à des malheureux, un groupe de professeurs du Collège de Marcq, 425 fr.; Diogène Guillet, à Entre-Deux-Guiers (Isère), 10 fr.; Maurice Cheval, Paris, 25 fr.; Anonyme, Halluin, 500 fr.; Anonyme, Halluin, 10 fr.; Collecte faite à une réunion du Bureau du groupe de la J.R. de Roanne, 45 fr.; Germain Cherpin, Roanne, 15 fr.; Un J.R. attristé par l'écho de tant de douleurs, avec la profonde espérance de les voir bientôt s'adoucir, Ernest Nesler, Asnières, 10 fr.; Pour les miséreux d'Halluin, curé de La Groise (Nord), 25 fr.; Maurice Briard, St-Pierre, Dives (Calvados), 25 fr.; Aux syndiqués libres d'Halluin, en témoignage de profonde sympathie, J.-J. Cros, avocat à Carcassonne, 10 fr.; Modeste offrande aux S.L. d'Halluin, Edgar Leroy, à St-Remy-de-Provence, 50 fr.; Quête à la sortie de la réunion publique de Valenciennes du P.D.P., 116 fr.; Jules Lenfant, Marseille, 50 fr.; Docteur Fabre, Limoges, 200 fr.; Rapporté par Victor Montagne, Halluin, 22 fr.; C. Finard, imprimeur à Challans (Vendée), 20 fr.; Rapporté par Cyrille Neyrinck, Halluin, 25 fr.; Une bouchée de pain pour les petits d'Halluin, Blanc, instituteur public à Lentilly (Rhône), 10 fr.; Par M. Duhamel: un abbé originaire du Nord, 100 fr.; Par A. Casteleyn: J.C., Lille, pour soulager ceux qui souffrent, 100 fr.; E. Tabart, Paris, 100 fr.; Albert Miquel, Bordeaux, 10 fr.; P. Gaiffriand, Rochefort-sur-Mer, 10 fr.; Mlle Roppers, Rennes, 10 fr.; C. Guégau, employé de banque à Auray (Morbihan), 5 fr.; Docteur Georges Lory, Limoges, 50 fr.; René Magnau, maître d'internat au Collège Poligny (Jura), 15 fr.; Par l'Abbé Paul Duclert: Section de St-Quentin D.R.A.C., 100 francs; Perrot, pharmacien à La Trinité, Porhoet (Morbihan), 2e versement, 100 fr.; Lieutenant Ezingeard, 3e Etranger à Fez (Maroc), 20 fr.; Mme Caroline, Paris (2e versement), 15 fr.; Paul Gemahling, 100 fr.; M. et Mme Maisonneuve, à Briouze, 200 fr.; Modeste obole pour les familles d'Halluin, Colin, professeur à Saintes (Char.-Inf.), 10 fr.; Avec mes vœux de succès, Puel Gaston, Bordeaux, 50 fr.; A la suite de Mgr Liénart et en faveur de ceux qui ont manifesté leur esprit chrétien en demandant l'arbitrage. Pour venir en aide à leur détresse, Abbé Autexier, curé d'Airvau (Deux-Sèvres), 20 fr.; Ménard Gussy, Paris, 100 fr.; Modeste souscription d'un père de famille, Bernard, à Jarville (M.-et-M.), 3 fr.; Courage dans votre rude épreuve, Pallier, Limoges, 20 fr.; Modeste envoi de quatre petits enfants Fougerais à leurs petits frères d'Halluin, Théodore, Madeleine, Bernard, Michel, 10 fr.; Cognard, Macon, 5 francs.

Mlle Olivier, institutrice à Saucoules (Haute-Loire), 50 fr.; Anonyme, Halluin, 50 fr.; Henri Dhalluin, Linselles, 5 fr.; Respectueux hommage envers la dignité ouvrière, Halluin, 200 fr.; Anonyme, Halluin, 100 fr.; Georges Tack, Halluin, 10 fr.; Pour marquer mon passage à Halluin, Elie [illegible], 10 fr.; Joseph Sempere, 5 fr.; Ernestine Myncels, Halluin, 3 fr.; Un syndiqué, Halluin, 20 fr.; Victor Walrom, Halluin, 5 fr.; Un syndiqué, Halluin, 14 fr.; Arthur Houte, Halluin, 5 fr.; Les ouvriers et ouvrières de la Coopérative « La Sève », Halluin, 175 fr.; Un syndiqué, Halluin, 5 fr.; Anonyme, Halluin, 50 fr.; Un syndiqué, Halluin, 10 fr.; Albert Mangers, Halluin, 5 fr.; Anonyme, Halluin, 5 fr.; Pour le ralliement des patrons à l'arbitrage, Halluin, 25 fr.; Un syndiqué, Halluin, 5 fr.; Joseph Declercq, Halluin 10 fr.; Céline De Jonckheere, Halluin, 20 fr.; Anonyme A., Halluin, 50 fr.; Victor Montagne, Halluin, 5 fr.; Un syndiqué, Halluin, 20 fr.; Un jeune républicain, Halluin, 50 fr.; Un syndiqué, Halluin, 5 fr.; Envoi d'un P.D.P., 10 fr.

Anonyme, Halluin, 10 fr.; Pierre Patyels, 2 fr.; Joseph Trachet, Menin, 10 fr.; Anonyme, Halluin, 50 fr.; Les Paroissiens de Sainte-Marguerite à Comines (Nord) et leur curé, 228 fr.; Humble obole d'un ami de la J.R.-P.C., à Villejuif (Seine), 5 fr.; Reçu par Germain Cherpin, pour le groupe roannais de la J.R. (2e versements), 83 fr.; M. Freson, Roubaix, 50 fr.; Abbé G. Cau, 50 fr.; Un groupe d'employés de Roubaix, 63 fr.; Les Jocistes de N.-D. de Lourdes, Tourcoing, à leurs courageux aînés, 30 fr.; Un aumônier de Roubaix, « Rerum Novarum », collaboration, 20 fr.; Abbé Debussche, doyen de Bailleul (Nord), 100 fr.; M. Paul Dhallemmes, avocat au barreau de Lille, 100 fr.; Collecte faite par les perceptrices de Neuville chez les syndiqués et mutualistes pour nos amis d'Halluin, 70 fr.; Une ouvrière sympathisante de Neuville, 10 fr.; Cœur de Jésus-Ouvrier établissez votre règne dans le cœur de nos chers ouvriers, F.L., 10 fr.; Un père de famille de Roubaix, 30 fr.; A.C.J.F. Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix, après la réunion des délégués, 230 fr.; Une famille de Croix, 20 fr.; Anonyme, 100 fr.; Georges Nottebaert, Wattrelos, 10 fr.; Jeunesse Catholique de Saint-Martin, Roubaix, 50 fr.; Onésime à Hem, 20 fr.; Enfant de Marie à Hem, 5 fr.

Total de la sixième liste......	**8.241 fr. 35**
Total des listes précédentes...	**57.408 fr. 60**
Total jusqu'à ce jour.........	**65.649 fr. 95**

CONCERTS & SPECTACLES

LE CONCERT D'HIVER DU « CHORAL NADAUD », A ROUBAIX

C'est par une splendide manifestation artistique que le « Choral Nadaud » a repris hier contact avec le public roubaisien parmi lequel il compte tant de fidèles amis. Les concerts d'hiver sont pour nos sociétés locales une épreuve souvent redoutable: des auditeurs comparent et jugent et leurs décisions forment l'opinion publique. Or, la brillante réputation de notre cher orphéon a encore gagné quelques points hier et le maître Duysburgh peut ajouter une nouvelle victoire au palmarès déjà si glorieusement chargé de la vieille société qu'il anime de son zèle et de son dévouement éclairé. C'est à ce chef incomparable dont on connaît la maîtrise, la science musicale et le goût affiné et très sûr, que s'adressent d'abord nos félicitations et nos remerciements émus. Mais celui qui inlassablement donne au « Choral Nadaud » tant de témoignages de sa sollicitude peut revendiquer une bonne part des succès remportés par cette magnifique phalange: M. Jean Selle est l'un des principaux artisans du triomphe d'hier soir.

Deux chœurs de grand style et d'une facture très élevée nous ont permis d'apprécier le talent, la sincérité d'expression et la parfaite homogénéité du beau groupement qu'un public très nombreux a applaudi de tout cœur.

Les organisateurs de cette inoubliable soirée ont été bien inspirés en faisant appel au concours de Mlle Vavon, de l'Opéra-Comique. Elle nous apparaît délicieuse de fraîcheur et de naïveté la vieille chanson « L'amour de moy » que cette charmante artiste exprime suavement, avec tant de bonne grâce souriante. Mlle Vavon chante ensuite des airs de la Lakmé » et de la « Vie de Bohème » et, sur rappel enthousiasme de toute la salle, une exquise mélodie « Ma poupée chérie ».

M. Claudel, ténor de la Monnaie et de l'Opéra-Comique, dont le chant expressif au plus haut point a tant de charme et de pénétrante douceur, a interprété notamment « Maître Pathelin » de Bazin, et « J'ai pleuré en rêve » de Hue.

Dans de larges extraits du premier acte de « Mireille » ces deux artistes se sont surpassés et c'est une véritable tempête de bravos qu'ils ont déchaînée.

Et voici que M. Tzipine nous plonge dans un véritable enchantement en exécutant l'« Arioso » de Bach; « Habanera » de Ravel; la « Danse des Sylphes » de Jenkinson; la « Sérénade Espagnole » de Glazounof, et la « Rapsodie Hongroise » de Popper. Ce violoncelliste, soliste des grands concerts de Paris, allie à une virtuosité étonnante, un sens aigu de l'expression délicate et profonde. Il faut dire aussi que l'accompagnement si sûr et si heureux de M. G. Permen, sous-directeur du Choral Nadaud, prêtait à cette exécution un charme nouveau.

De quelle finesse, de quelle verve et de quelle spirituelle malice témoigne la direction si nette et si précise de M. Raymond Girard, qui nous fait connaître quelques œuvres de son répertoire du meilleur goût.

A l'entr'acte une petite fête intime a réuni autour de M. Jean Selle les membres et quelques amis du Choral Nadaud.

M. Raoul Pottier, secrétaire, a fait un éloge délicat de M. Selle et lui a présenté un médaillon à son effigie. Cette œuvre due au talent remarquable de Mlle Louise Chamuier, a fait l'admiration de tous par son exactitude et l'impression de vie intime qui s'en dégage.

M. Jean Selle, très ému, a remercié la charmante artiste; il a exprimé sa reconnaissance envers MM. Fernand Motte et Maurice Fougous, les généreux donateurs et a assuré la grande famille du Choral Nadaud de son affection et de son attachement.

Dernières Nouvelles Régionales

Un chalutier boulonnais entre en collision dans la Manche avec un cargo portugais

L'équipage de ce dernier est sauvé

Mercredi, un peu après zéro heure, alors qu'un épais brouillard recouvrait la Manche, le chalutier « Adine », de Boulogne, est entré en collision à quarante milles de Beachy-Head, avec le cargo portugais « Fines », du port de Lisbonne et allant de cette ville à Hambourg, avec un chargement de minerai. Le « Fines », déchiré à la hauteur des machines ne tarda pas à couler. Les trente et un hommes d'équipage qui avaient pris place dans des chaloupes, furent recueillis par l'« Adine » qui les ramena à Boulogne, mercredi après-midi.

Les naufragés seront rapatriés aujourd'hui par les soins de M. Decomnincc, consul du Portugal à Boulogne.

Un taxi de Malo-les-Bains s'écrase contre un arbre, à Bergues

Au lieu dit « La Croix-Rouge », carrefour situé à deux kilomètres de Bergues, sur la route de Wormhoudt, un taxi dont le conducteur avait été trompé par le brouillard, s'est jeté contre un arbre dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit.

M. Jérôme Blanckaert, 23 ans, ouvrier forgeron chez M. Prouvost, à La Croix-Rouge, éveillé par le bruit, descendit sur la route; il trouva gisant à quelque distance des débris de sa voiture, le corps de M. Georges Vermeulen, 29 ans, chauffeur de taxi, domicilié à Rosendael. Le malheureux avait été tué sur le coup, alors qu'il regagnait son domicile au café Beudaert, à Rosendael, où l'attendait sa femme.

Dernières Nouvelles Sportives

LES SIX JOURS DE PARIS

Paris, 20 mars. — Après les sprints de 17 h. le classement s'établit ainsi : 1er Faudet-Louet, après 42 heures de course ont couvert 969 kilom. 750, totalisant 64 points; 2e A [illegible]; Grassin-Richli, 119; 3e Girardengo-Linari, 105; 4e Chourry-Fabre, 76; 5e Degraeve-Verschueren, 75; 6e Boucheron-Hournon, 61; 7e Buschenhagen-Frankenstein, 5[illegible]; 8e Rielens-Duvivier, 51; 9e Aerts-Haenendonckx, 40; 10e Raynaud-Dayen, 35; 11e ex-aequo, Galvaing-Dhuez et Van Kempen-Touani, 25; 12e Wambst-Beyle, 19; 14e Margot-Vandenhove, 12; 15e à 2 tours, Coupry seul, 22.

Les sprints de 22 h.: 1er 1. Degraeve, Girardengo, Boucheron, Richli; 2e 1. Grassin, Verschueren, Chourry, Faudet; 3e Girardengo, Degraeve, Beyle, Haenendonckx; 4e Linari, Galvaing, Verschueren, Dayen; 5e Boucheron, Beyle, Van Kempen, Raynaud; 6e Faudet, Verschueren, Wambst, Linari; 7e Degraeve, Fabre, Beyle, Girardengo; 8e Faudet, Linari, Rielens, Touani; 9e Girardengo, Raynaud, Van Kempen, Buschenhagen; 10e Grassin, Linari, Galvaing, Touani.

Classement après les sprints: 1er Faudet-Louet, 77 points; à un tour, 2e Girardengo-Linari, 137 p.; 3e Grassin-Richli, 123 p.; 4e Degraeve-Verschueren, 99; 5e Chourry-Fabre, 82 p.; 6e Boucheron-Hournon, 72 p.; 7e Bushenhagen-Frankestein, 59 p.; 8e Rielens-Duvivier, 56 p.; Aerts-Haenendonck, 41 p.; 10e Raynaud-Dayen, 32 p.; 11e Galvaing-Dhuez, 31 p.; 11e Van Kempen-Touani, 31 p.; 13e Wambst-Beyle, 29 p.; 14e Margot-Vandenhove, 12 p.; à deux tours: 15e Coupry seul, 22 p.

Après 47 heures de course, 1.129 kilomètres 500 ont été parcourus.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 20 mars.

Ventes, 7.000; importations, 6.163; américain, baisse, 8 à 8; brésilien, baisse, 8; égyptien, baisse, 15.

NEW-ORLEANS, 20 mars.

Cotons Middling Upland: Disponible, 20.16; cotons à terme sur janvier, 20.16; mars, 20.03; mai, 20.25-26; juillet, 20.30; octobre, 20.14-14; déc. 20.15.

NEW-YORK, 20 mars.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 21.25; mars, 20.98-21.00; avril, 20.77; mai, 20.92; juin, 20.64; juillet, 20.46-48; août, 20.40; septembre, 20.35; octobre, 20.30; novembre, 20.33

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 15.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 10.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 9.000; France et Continent, 3.000; Pour le Japon, 9.000.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 271; à terme sur janvier, 235; mars (1930), 230; (1929), [illegible]; mai, 195; juillet, 209; septembre, 217; octobre, 221; décembre, 224.